



Je veux garder mes enfants, me prendra t'on au sérieux?

Par **da24_old**, le **25/07/2007** à **21:08**

Bonjour, j'ai deux enfants (3 et 5 ans) et suis séparé de leur mère (nous ne sommes pas marié); nous nous étions arrangés pour pratiquer une garde alternée mais le comportement irresponsable de la mère m'oblige à alerter la justice pour pouvoir les garder le plus souvent chez moi. Le problème est que j'ai eu récemment un accident de voiture et je dois passer au tribunal car le test d'alcoolémie c'est révélé positif. (C'est bien-sur la première et dernière fois que ça m'arrive). Je voudrais me rapprocher de la justice mais j'ai peur qu'on m'enlève mes enfants, ou pire, que ce soit la mère qui en ait la garde.rnLa mère est instable et menace régulièrement de se suicider, elle a d'ailleurs fait deux tentatives au cours de ces trois dernières années; je suis vraiment plus sain d'esprit qu'elle mais je ne suis plus crédible depuis ma mésaventure.rnQue dois-je faire ?

Par **Dinah**, le **26/07/2007** à **15:42**

Bonjour.rnrnIl ne faut pas vous cacher que votre passé judiciaire sera sûrement pris en compte pour l'attribution de la garde des enfants.rnMais cela ne va pour autant vous empêcher obligatoirement d'avoir leur garde : dans la mesure où votre alcoolémie constituait un cas isolé, et que vous avez une bonne situation financière et sociale, tout n'est pas perdu.rnrnBien sûr ce sera au juge de décider. Mais comme la priorité est de laisser les enfants dans un milieu parental sain, et que la mère des enfants semble instable et pas en mesure de s'en occuper, vous avez des chances d'avoir la garde.rnrnDonc à votre place, j'avertirai quand même la justice, pour le bien-être des enfants.

Par **da24_old**, le **26/07/2007 à 18:06**

Merci de m'avoir répondu.
Pour l'alcoolémie, effectivement c'est un cas isolé, pour la situation financière c'est autre chose: je suis actuellement sans emploi et dispose de maigre revenu mais si je peux récupérer les allocations que la mère perçoit, ça ira mieux, je pourrais de ce fait, engager une nurse pour consacrer du temps à retrouver du travail. (je précise que j'ai volontairement quitté mon dernier emploi pour "sauver" mes enfants...).
Que va penser la justice de cette situation ?

Par **Dinah**, le **26/07/2007 à 18:55**

Pour l'attribution de la garde des enfants, il y a de nombreux paramètres qui entrent en compte. Mais ce qu'on cherche avant tout c'est le bien-être de l'enfant. Dans la mesure du possible, il doit rester chez l'un de ses parents.
Ce n'est pas forcément parce que vous avez de maigres revenus que vous n'obtiendrez pas la garde (à moins que ceux-ci ne permettent pas du tout d'élever correctement les enfants). Cependant, votre comportement et votre situation va jouer un rôle considérable dans la décision finale du juge des enfants ; je veux dire par là que s'il constate que vous ne faites pas d'efforts pour retrouver un emploi, il y a peu de chances que vous ayez la garde.
Au final, tout relève de la décision du juge des enfants et d'autres professionnels de l'enfance (assistantes sociales par exemple) pour savoir ce qui sera mieux pour l'enfant. Donc à vous de montrer que vous cherchez activement un emploi (peut-être en aurez vous trouvé un d'ici là), et que vous avez ce qu'il faut pour satisfaire tous les besoins (matériels et affectifs) de vos enfants.
Bon courage pour la suite !

Par **da24_old**, le **27/07/2007 à 09:54**

merci de votre aide !